

PROGRAMME IMMIGRANT INVESTISSEUR



IMMIGRANT INVESTOR PROGRAM

Procédures-QUÉBEC

Les investisseurs, en collaboration avec leurs spécialistes en immigration, doivent remplir les documents suivants tel que précisé ci-dessous et remettre les originaux à ScotiaMcLeod.

Convention de dépôt et d'investissement

Deux originaux

- *Un pour ScotiaMcLeod*
- *Un pour le Bureau d'immigration*

Procuration

Deux originaux

- *Un pour ScotiaMcLeod*
- *Un pour le Bureau d'immigration*

Identification

- Soumettre une photocopie claire d'un passeport **valide** du candidat montrant la photo et la signature du titulaire. Le spécialiste en immigration doit attester sur la page-photo que celle-ci est une **COPIE CONFORME** à l'original en y apposant sa signature.

- Soumettre une carte d'affaires du candidat ou une photocopie claire de celle-ci.

Dès la réception des documents mentionnés ci-dessus et que le client reçoit l'approbation d'Immigration Québec, ScotiaMcLeod vous fournira le numéro de compte et les directives aux fins du virement électronique.

IMPORTANT

Suite à la vérification de la demande d'immigration et de la source de fonds du client, ScotiaMcLeod fournira une « Déclaration relative aux vérifications de l'identité et sur l'origine de l'avoir du candidat investisseur » signée. Cette déclaration doit être incluse dans le dossier d'immigration. Nous vous retournerons les documents avec un original de la Convention de dépôt et de placement signée ainsi que la déclaration.